



## › L'INFO - TOURISME

Lettre d'information  
Office de Tourisme intercommunal

“ Balades en Pays de Bray,  
à pied,  
en vélo,  
en voiture... ”

N° 03  
NOV 2016

### ACTUALITES

#### Les 21ème Brayonnades

L'Association « **Les Brayonnades** » en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Bray, le Conseil départemental de l'Oise et le Conseil régional Hauts de France ont organisé **les 21ème Brayonnades le samedi 11 et dimanche 12 juin 2016** aux Etangs des Tourbières à Saint Pierreès Champs. Cette année le thème portait sur la découverte de la nouvelle région Nord Pas de Calais - Picardie.



Tous les visiteurs ont pu découvrir ou redécouvrir sur ce weekend tout un panel de produits du terroir et artisanaux en provenance du Nord Pas de Calais, de la Picardie et du Pays de Bray Oise et Normand, mais aussi toutes les différentes activités à faire sur ce grand territoire.

De nombreuses animations se sont déroulées sur ces deux journées avec notamment la bande dunkerquoise «les Zouteboums» et «les Géants» du Nord pour le samedi, «les Hortillonners» et «les Gilles» le dimanche. Les familles mais surtout les enfants ont pu passer un bon moment à la découverte de la mini-ferme de la Vallée des ânes. Quant aux plus sportifs, ils se sont essayés au tir à l'arc des Archers du Pays de Bray. Un magnifique feu d'artifice tiré en soirée a clôturé la journée du samedi.

Ces deux journées festives ont plongé les visiteurs dans **l'Esprit même du Pays de Bray**.

### TAXE DE SEJOUR

#### Un développement touristique du Pays de Bray Oise.

La Taxe de séjour sera appliquée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray **à partir de janvier 2017**.

Cette taxe qui a été instituée en France par la Loi du 13 avril 1910, permettra à l'intercommunalité de disposer de moyens supplémentaires pour améliorer les conditions d'accueil de touristes. L'objectif est de faire participer les touristes aux dépenses publiques qu'ils occasionnent en séjournant dans le territoire afin que ces frais n'incombent pas seulement les habitants.

Le produit de la taxe de séjour est alors affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire. Celle-ci sera collectée par tous les hébergeurs du territoire : hôtels et résidences de tourisme, chambres d'hôtes, meublés (ou gîtes) de tourisme, campings et aires de caravanage, aires de camping-car, etc.

Il est important de rappeler que c'est le touriste qui paie la taxe et non l'hébergeur. Ce dernier est le collecteur qui reversera cette taxe à la collectivité.

Elle permettra ensuite de cofinancer les opérations réalisées par la Communauté de Communes du Pays de Bray avec son Office de Tourisme intercommunal, en faveur du développement touristique, comme la création du site internet avec un espace de vente en ligne, la labellisation «Accueil Vélo» de l'Office de Tourisme intercommunal pour améliorer l'accueil des vélo-touristes, la mise en place d'une signalétique afin de connecter la Trans'Oise et les bourgs-centre, la poursuite de l'édition et l'impression de documents touristiques, la création de nouveaux sentiers pédestres et circuits de randonnée.

### BAROMETRE 2016 (au 20 août)

**Un peu moins de cyclotourisme en 2016 par rapport à l'année 2015** suite à un printemps particulièrement froid et pluvieux cette année. De nombreux passages effectués à l'Office de Tourisme concernant les individuels, et une hausse des circuits groupes.

Il y a eu une forte fréquentation de couples du 3ème âge particulièrement sur mai, juin et août. Quant aux cyclotouristes, tous âges confondus, les anglais arrivent en tête, français puis italiens. En 2016, la fréquentation en nombre de personnes guichet est de 2143 personnes. Le pic de fréquentation est entre les mois de mai et juin, avec une baisse sensible sur le mois d'août par rapport au mois d'août 2015. Sur ces 2143 personnes, 626 étaient des cyclotouristes dont 284 anglais pour 290 français, 37 italiens et 15 belges. Au total, environ 200 cyclistes de moins qu'en 2015, surtout des italiens.

**Au niveau monument, 1288 personnes** ont visitées l'Abbaye de Saint Germer de Fly.

Les brochures les plus distribuées restent le dépliant sur l'Abbaye de Saint Germer de Fly, le guide touristique du Pays de Bray Oise, le dépliant des Tourbières à Saint Pierreès Champs à égalité avec celui de la Forêt de Telle, puis les circuits vélo. Les sentiers de randonnées sont extrêmement demandés en particulier celui de Saint Germer de Fly, de la Côte Ste Hélène et de Lalandelle.

#### Office de Tourisme intercommunal du Pays de Bray

11 place de Verdun

Tél. : 03 44 82 62 74

Fax : 03 44 82 23 56

Mail : [contact@ot-paysdebray.fr](mailto:contact@ot-paysdebray.fr)

Site : [www.ot-paysdebray.com](http://www.ot-paysdebray.com)